

Apprendre à Porter Secours (APS)

Qu'est-ce que l'APS ?

La formation APS est destinée aux enfants scolarisés en primaire. Chaque élève doit, avant son entrée en classe de 6^e, obtenir l'attestation « Apprendre à Porter Secours ». Bien que cette formation relève de l'Éducation nationale, les moyens pédagogiques et techniques manquent souvent. C'est pourquoi la Croix Blanche du Bassin Annécien intervient dans les établissements scolaires qui en font la demande. La formation est entièrement pratique, sans prise de notes.

À qui s'adresse cette formation ?

• CE2 : Modules 1 & 2 • CM1 : Modules 3 & 4 Ce découpage permet aux élèves absents de rattraper les modules manquants avant leur entrée en 6^e.

Encadrement

• Un formateur pour 10 enfants, assisté d'aides moniteurs selon les besoins. • Formateur diplômé et à jour de sa formation continue annuelle. • Présence obligatoire d'un membre de l'établissement ou d'un parent d'élève.

Contenu pédagogique

Classe de CE2 : • Module 1 : La Prévention (enseignant possible) • Module 2 : La Protection (enseignant possible) Classe de CM1 : • Module 3 : L'Alerte (enseignant possible) • Module 4 : L'Intervention : victime inconsciente qui respire, victime qui saigne, victime avec plaie, brûlure ou traumatisme.

Durée

• Modules 1, 2 et 3 : 3 heures chacun • Module 4 : 3 heures

Validation et Attestation

• Pas d'examen : évaluation formative basée sur la participation et la mise en situation pratique. • Attestation délivrée par la Fédération pour les élèves validés sur les modules 3 et 4.

Mise en place dans votre établissement

• Contact via le formulaire en ligne ou par téléphone. • Période conseillée : mai et juin (conditions optimales pour exercices au sol). • Coût et paiement : consulter notre site internet. Paiement par virement bancaire privilégié.